

était autrement, il y aurait autant de demandes de hausses marquées des salaires émanant de certaines catégories de travailleurs spécialisés, notamment les menuisiers, les électriciens, les plombiers et les briqueteurs de Toronto et de Hamilton, dont les nouvelles conventions, à condition qu'ils travaillent toute l'année, leur apporteront \$12,000 ou \$13,000 par an et même davantage si l'occasion leur est donnée de fournir un nombre suffisant d'heures supplémentaires?

Le député a parlé du revenu d'appoint garanti qu'assure depuis quelques années une loi fédérale. Cette disposition n'est, bien entendu, qu'une refonte de celles qui existent dans certaines provinces, pas nécessairement sous la forme de revenu supplémentaire garanti. Je me souviens que dans certaines provinces il s'agissait d'un supplément payé aux vieillards, financé de moitié par le gouvernement fédéral. Le gouvernement provincial, chargé de l'application, l'établissait nettement sous forme de revenu garanti subordonné à une vérification du revenu.

Dans ma propre province, l'Alberta, l'ancien supplément payable aux vieillards a fait place à une allocation sociale qui avait le même but et à peu près les mêmes critères. L'idée n'est en réalité ni nouvelle ni radicale. C'est un principe aujourd'hui généralisé, je crois, dans tout le pays. Certaines provinces qui n'ont pas les ressources financières nécessaires versent cependant ce supplément, malgré l'effort budgétaire supplémentaire qu'il exige, la contribution de la province étant importante.

Que le député ait soulevé cette question à cet instant, voilà ce que l'on peut appeler le sort des armes; encore qu'il est difficile d'utiliser le mot «armes» quand il s'agit de l'heure des mesures d'initiative parlementaire. Si un député a eu la grande chance de tirer le premier numéro pour débattre une motion, il faut l'en féliciter. Il a la chance extraordinaire de proposer une motion le lendemain même de la parution du Livre blanc sur la fiscalité.

Je suis sûr que le député admettra qu'avant de pouvoir exprimer comme il convient nos opinions sur l'à-propos ou l'inutilité de la motion telle qu'elle est rédigée, il nous faudra connaître les répercussions du Livre blanc et les modifications que le gouvernement pourra y apporter, puisque le gouvernement lui-même a déclaré que ce document ne contient pas de propositions définitives dans tous les cas. C'est peut-être un de ces cas-là.

Je propose que l'honorable député s'adresse lui-même à ses collègues du gouvernement afin de voir s'il ne pourrait obtenir une aide supplémentaire pour le groupe en question.

[L'hon. M. Lambert.]

Mais rappelons-nous que les pensionnés qui touchent des prestations de la sécurité de la vieillesse ne sont pas les seuls dont le revenu fixe est grignoté par l'inflation. Nombre de veuves ont vu les pensions dont elles bénéficiaient grâce à la prévoyance de leur mari diminuer sensiblement par suite de l'inflation. Les femmes d'âge mûr qui élèvent une famille et qui essaient d'envoyer leurs enfants à l'université et bien d'autres personnes qui dépendent d'un revenu fixe méritent aussi notre considération. A mon avis toutefois, il faudrait d'abord songer à venir à bout de l'inflation par tous les moyens, et, ensuite, à supprimer certaines des pressions exercées sur tous ces divers groupes également méritants.

• (5.30 p.m.)

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je crains de ne pas partager la confiance que le député de Fort William (M. Badanai) a exprimée dans le premier ministre (M. Trudeau) et le gouvernement actuel en ce qui concerne les pensions. Je crains également de ne pas partager son euphorie au sujet du comité de la pauvreté de l'autre endroit. J'approuve deux ou trois membres de ce comité qui ont tenu à voir par eux-mêmes ce qu'est la pauvreté au lieu de rester dans leur tour d'ivoire et d'écouter tout simplement les mémoires qui leur sont adressés. Mais, en ce qui nous concerne, c'est à côté du point que je veux faire ressortir. Je n'ai aucunement envie de m'approprier une des fonctions du Sénat, même si ce dernier cherche à s'emparer d'une des nôtres. Néanmoins, même si je n'approuve pas certaines attitudes du député de Fort William (M. Badanai), je suis heureux qu'il ait réussi à faire inscrire sa motion en tête de liste du *Feuilleton* afin qu'elle soit débattue aujourd'hui, comme vient de le dire le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert), au lendemain du dépôt du Livre blanc sur la réforme fiscale.

Comme le préopinant l'a fait observer, les détails dans une motion de ce genre sont un peu compliqués. Il faut considérer comment elle propose de hausser les niveaux d'exemption des catégories de petits salariés, laquelle prévoit un peu pour certains et beaucoup pour d'autres qui n'en ont pas besoin, et ainsi de suite. Mais je ne crois pas que l'on devrait aujourd'hui invoquer même cet argument car le député prétend qu'il faut prendre immédiatement des mesures pour venir en aide à un grand nombre de nos retraités. Je suis heureux qu'il n'ait pas mentionné seulement les vieillards pensionnés, bien qu'à mon avis, ceux qui n'ont pas d'autres revenus sont les